



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

personnel

Question écrite n° 91485

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de la fonction publique de bien vouloir lui indiquer où en est le décret annoncé à plusieurs reprises sur la mise en place du titre restaurant dans la fonction publique. Au mois de décembre 2003, il avait été indiqué dans une réponse à une question parlementaire que la direction générale de l'administration et de la fonction publique « prépare actuellement le décret d'application ». Sauf erreur, ce décret n'est toujours pas paru.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est très attentif à ce que les agents de l'État disposent de prestations d'action sociale de qualité, notamment s'agissant de l'accès à un mode de restauration. En matière de restauration, le choix a été fait de privilégier l'accès à des structures de restauration collective du type restaurants inter-administratifs, permettant l'accès du plus grand nombre d'agents. Un plan ambitieux de rénovation des restaurants administratifs a été lancé. La restauration interadministrative a en effet constitué une des demandes fortes présentées par les organisations syndicales à l'occasion des négociations qui ont abouti à l'accord du 25 janvier 2006 sur l'amélioration des carrières et l'évolution de l'action sociale dans la fonction publique pour 2006-2008. Dans ce contexte, un plan pluriannuel de réhabilitation des restaurants inter administratifs a été engagé avec les différents ministères intéressés. Afin de la financer, un effort considérable a été fait : ainsi que l'engagement en avait été pris devant les partenaires sociaux, 2 MEUR supplémentaires ont pu être affectés dès 2006 au programme RIA. Ce sont donc au total 4 MEUR qui auront pu être programmés l'année dernière. Cet effort a été amplifié puisque les crédits du ministère de la fonction publique sont passés de 4 MEUR pour 2006 à près de 10 MEUR en autorisations d'engagement (AE) et 9 MEUR en crédits de paiement (CP) en 2007. Une réflexion sera par ailleurs engagée afin d'envisager d'autres modes de restauration pour les agents n'ayant pas accès aux structures interadministratives.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91485

Rubrique : Fonction publique territoriale

Ministère interrogé : fonction publique

Ministère attributaire : fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 avril 2006, page 3819

Réponse publiée le : 20 février 2007, page 1879